

Liste des documents (comptes et lettres) de Pierre de Magne, maître de forges à Malherbeaux (Payzac), conservés à Nailhac

Voir : Francis A. Boddart, « Pierre de Magne (1744-1829), maître de forges à Malherbeaux (Payzac) », Bulletin de la SHAP, 2023, p. 131-146.

Les dates extrêmes (hormis une pièce de 1774 rattachée à François Donnève) sont le 1^{er} octobre 1796 et le 4 novembre 1802. Quelques documents sont endommagés (déchirures, dentelles, brûlures ...) et ne permettent pas une lecture exhaustive du texte.

An	Ant.	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	n.d.	Total
Quittance		3	1	6	2	4	1	1	3	21
Compte			2	1	1	2			4	10
Lettre				2	1	1			4	8
Convention		1	1			1	1			4
Divers	1		1	3	3		1		2	11
Total	1	4	5	12	7	8	3	1	13	54

Tableau 1 - Répartition des documents de Pierre de Magne.

[1] Août 1774. Assignation à la requête de François [Donnève], sieur du Buisson, bourgeois et maître des forges de [Malherbeaux] et de Vaux habitant celle de Ma[lherbeaux] à Payzac contre Jean Du[champs] marchand habitant au moulin des [...] de Payzac. Bois de chêne de la Rougerie vendu.

[2] 10 vendémiaire an V. Quittance de la somme de 21 francs sur les impositions foncières d'Antoine Baylet conformément à l'article 55 du rôle de l'an 5.... Signée Larenaudie.

[3] 4 frimaire an V. Malherbeaux. Quittance envers Magne pour 74 francs à compter de ceux 80 francs pour bois livré avec le bien de Boisset. Signé Pinet.

[4] 28 février (« vieux style ») an V. Malherbeaux. Conventions et vente de bois de Jean Audebert Larochas aîné à Magne et Bon, maîtres de forges de Malherbeaux. Signées Larochas aîné et Bon. Au verso du même document. 22 floréal an 5. Malherbeaux. 3 Quittances.

[5] 30 thermidor an V. Excideuil. Quittance pour 420 francs pour prix de 124 brasses de bois que le citoyen Plamont a livrées à la Morelie¹. Signée Lasteyrie Lestrade.

[6] 12 février 1798 (24 pluviôse an VI). Malherbeaux. Compte fait depuis mars 1797 [avec] le citoyen Arnaud Leymarie² serrurier de Payzac. Signé Demagne et Leymarie.

[7] 15 ventôse an VI. Payzac. Cession de créance entre Belhomme et Denis Bardonneaux³ pour 23 livres d'argent et 14 livres de fer que doit Noël Jarjanaite. Signée Belhomme. Billet transféré à Magne. Signé Magne.

[8] 16 ventôse an VI. Payzac. Vente de bois d'Aubin Lassagne à Pierre de Magne fils, maître de forges de Malherbeaux. Signée Magne fils et Lassagne. Suit quittance de 400 francs

1 Lieudit de Payzac.

2 Arnaud Leymarie, maître serrurier, fils de Jean et de Susanne Peyramaure. Marié le 6 novembre 1787 à Payzac à Françoise Pouyau.

3 Denis Bardonneau (1781-1853), originaire de Payzac, marié en 1801 à Guillemette Delors, était huissier « porteur de contraintes » résidant à Cublac

- [9] 3 germinal an VI. Brive. Arrêté de comptes Ant[oi]ne Lalande avec le citoyen Magne, maître de forges à Malherbeaux pour 1422 francs 18 s. Signé Lalande.
- [10] 20 messidor an VI. Malherbeaux. Arrêté de comptes entre le citoyen Audebert Lasrochas aîné et Demagne. Signé Larochas aîné.
- [11] 29 vendémiaire an VII. Excideuil. Quittance par Anne Mazelle, épouse, pour le montant de 70 brasses de bois taillis. Signé Labrouhe.
- [12] 25 brumaire an VII. Payzac. Reconnaissance de dette sur papier timbré par Magne au citoyen Crozetièrre de 500 francs et un quintal de fer pour reste de la vente de bois. Signée Demagne. Suit une quittance signée Crozetièrre aîné.
- [13] 30 brumaire an VII. Payzac. Quittance au c. Demagne de la somme de 100 livres. Signé Crozetièrre. Suit autre quittance du 24 nivôse an 7 pour 200 livres signée du même.
- [14] 19 frimaire an VII. Lettre au citoyen de Maigne, maître de forges à Malherbeaux pour payer au citoyen Roizin du bourg de Payzac la somme de 156 francs en final paiement de 21 charretées de charbon. Signée Combescot Devaux.
- [15] 23 nivôse an VII. Payzac. Obligation après subrogation et vente de bois consentis au citoyen Demagne fils par la veuve Devins. Signé Laforest.
- [16] 19 germinal an VII. Malherbeaux. Compte entre Demagne et Bosvieux, maréchal de Payzac. Quittance du 20 Thermidor an 8 pour Bosvieux. Signé Magne.
- [17] 25 germinal an VII. Malherbeaux. Quittance de Demagne père pour des plaques et 70 livres [de] fer dus par la vente du bois. Signée Larochas aîné.
- [18] 22 messidor an VII. Ségur. Quittance de 700 francs avec promesse de « lui tenir en compte sur le bois des taillis de [Payzac] que je lui ai vendus ». Signée Laforest.
- [19] 23 messidor an VII. Malherbeaux. Quittance sur papier timbré de 48 francs à compter sur le prix de bois pris à la Roterie. Signée. Devins.
- [20] 1^{er} fructidor an VII. Malherbeaux. Quittance de de 226 francs pour montant de 37 charretées et 2/3 de charbon livré à raison de 6 francs l'une ». Signée Pettissout ap. Sedessat.
- [21] An VII. Lettre demandant la livraison de 150 livres de fer au cit[oyen] Pouyade⁴, maréchal, rappelant une créance pour la vente des taillis.
- [22] 7 vendémiaire an VIII. Facture pour demi-aune de toile, une douzaine de boutons en métal, façon en fourniture. Total 12 francs. Signée Coste fils.
- [23] 3 Brumaire an VIII. Juillac. Transport de François Sicaud (tribunal civil du département de la Corrèze) au moulin de Jean Lafargeas (Payzac), meunier, pour signifier une comparution au tribunal civil du département de la Dordogne.
- [24] 26 frimaire an VIII, Payzac. Promesse de payer à Larenaudie ou en son ordre la somme de 25 francs pour pareille somme dûe par F. Dupuy dit Rotissou. Signé Magne.
- [25] 1^{er} germinal an VIII. Ségur. Lettre. Réception de fer conforme « tant pour le poids que le nombre ». Mention de Jean Merger voiturier. Signée De Lage Laforest
- [26] 11 mai « vieux style » 1800 (21 floréal an VIII). Payzac. Quittance en faveur du Citoyen Demaigne de la somme de 38 francs pour le nommé Rautisson voiturier de charbon. Signée Crozetièrre.
- [27] 14 messidor an VIII. Malherbeaux. Quittance de la somme de 25 francs pour solde de fournitures. Signée Lafarges.

4 Les Pouyade, originaires de Ségur, ont donné plusieurs maréchaux-ferrants dont Jean Pouyade (1782-1851), natif de Ségur-le-château, maréchal-ferrant de profession, marié à Beyssenac et décédé à Payzac.

[28] 20 thermidor an VIII. Arrêté de compte avec Bosvieux maréchal-ferrant y compris une somme de 27 francs à Leveaux sellier à Payzac.

[29] An VIII. Consignes mentionnant Elie Gay veuve, Rotisson devant « aller à Glandier » , Laborie du château, Germineaux, cordonnier, le « prisonnier ». Comptes pour Dumas forgeron et Elie Thuillas.

[30] 3 vendémiaire an IX. Convention entre Pierre Demagne et Parot Lassagne pour l'échange de ses bois de la Mandrie pour ceux de la Juvénie. Signée Parrot.

[31] 12 nivôse an IX. Malherbeaux. Quittance de la somme de 27 francs en numéraire pour solde de vente de bois et charbon.

[32] 22 pluviôse an IX. Payzac. Quittance du « percepteur de l'enclave de Savignac pour l'an neuvième » à Magne, maître de forges, de la somme de 24 livres tournois ... à passer sur le montant de la contribution foncière imposée sur la forge de Malherbeaux pour la dite année. Signé Mazin.

[33] 14 ventôse an IX. Excideuil. Quittance en faveur de Demagne, maître de forges à Malherbeaux, pour 24 livres sur 48. Signé Vigier.

[34] 10 floréal an IX. Glandier. Lettre (3 pages) à Demagne fils signée Saget.

[35] 26 floréal an IX. Savignac. Comptes de société établissant ce qui sera dû à Demagne sur le partage de Malherbeaux. Mention de Caillon et Pagnon de Faye. Signés Demagne et Combescot Cadet.

[36] 12 messidor an IX. Excideuil. Comptes puis quittance au citoyen Magne pour le paiement à Bon pour le compte de Combescot & Boisset de 138 livres 8 sols à passer en compte sur la fonte due à la forge. Signés Bon.

[37] 15 messidor an IX. Savignac. Quittance par B[ernard] Bon de 14 francs pour solde de 165 L. de fonte qui lui a été livrée en sus de celle qui lui était due par Combescot et Boisset associés. Signée Bon.

[38] 12 pluviôse an X. Pompadour. Quittance pour Demagne fils de la somme de 48 francs . Signée Renaudie.

[39] 5 ventôse an X. Excideuil. Conventions et cession sur papier timbré entre Demagne, Rey et Bon. Signés conjointement.

[40] 16 floréal an X. Extrait des minutes du juge de paix du canton de Lanouaille. Litige entre Pierre de Magne, propriétaire à Nailhac qui régissait la forge de Malherbeaux, et Denis Dumas forgeron habitant Savignac-Lédrier. Signifié le 12 floréal à Dumas par Ligeois huissier.

[41] 13 brumaire an XI. Payzac. Quittance pour Demagne de la somme de 120 francs pour solde d'un effet que le Chasting faure du village du Chasteingt avait consenti à Gautier Peyramaure, son oncle. Signé Peyramaure.

Documents non datés ou date illisible

[42] A Savignac. Quittance pour avoir reçu de Glandier et du citoyen Demagne treize charretées de charbon.

[43] Avoir de Magne de Malherbeaux. Détails d'un compte fait avec Lalande cadet. 548 francs dont 409 francs pour une traite tirée par Bon .

[44] Divers comptes de Magne, maître de forges à Malherbeaux. Avoir pour 600 l. de fer soit 162 francs. Relevé pour avances, fournitures, boutons, façon d'habit, charge de vin, espèces.

[45] Divers comptes de Magne pour paiement de 548 livres, 12 sols et 6. 14 lignes dont 409 livres pour une traite tirée par Bon. Mention du charpentier, du voiturier, de Bardonnau et du Citoyen Lalande pour un montant de 56 l. renvoyé à la forge.

[46] Comptes entre Pierre Tocheport, Parrot et Magne pour de 232 francs. Délivrance de bois (229 livres 5 sols) et de fer formant ensemble pareille somme dont quittance à Lassaigne.

[47] Quittance pour Magne fils de 47 francs pour solde de 20 brasses de bois livrés. Signé Dumas veuve Devins⁵.

[48] Comptes du citoyen Demagne. Comptes entre Joussein et Demagne. Compte avec Charoeul.

[49] Quittance au Citoyen Demagne, maître de forges à Malherbeaux, de la somme de 994 francs en numéraire à rapporter ... aux citoyennes d'Abzac de Juvénie pour le montant du bois vendu en leur nom.

[50] Lettre à Magne. Confirmation de réception d'un envoi du 27 messidor. Des paiements conséquents et 6000 livres versés comptant pour l'acquisition d'une maison ne permettent pas au signataire l'envoi des 140 livres demandés. Signé Antoine Lalande cadet.

[51] [Brive]. Lettre à Magne. Confirmation de réception d'un du 24 réceptionné. Demande d'expédier un autre chargement. Signé Antoine Lalande Cadet.

[52] 9 thermidor. [Brive]. Lettre à Magne. Acquisition par l'expéditeur « d'une maison qui coutera 12000 francs... ». Demande pressante d'expéditions de « patrons du poids de 9 cd à 15 cd ». Signée Lalande Cadet.

[53] Lettre à Magne. Accusé de réception de 10 louis en or « au cours de dix-huit grains. Signée Pasquet.

[54] 17 floréal an [...] Lettre, forge de Faye. Michel Dussour maître forgeron se trouve engagé envers le signataire pour une somme de 200 francs qu'il ne peut acquitter.

5 Marie Paule Thérèse Gabrielle Dumas de Payzac (1745-1825) veuve de Marc Antoine Devins de Masnègre.